planification de l'espace marin global



unesco
Commission océanographique intergouvernementale

Cofinancé par l'Union européenne

DISCLAIMER / CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ / DESCARGO LEGAL

[EN] The designations employed and material presented during this event do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNESCO and the European Commission concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

The ideas and opinions expressed are the speakers' own; they are not necessarily those of UNESCO and the European Commission and do not commit the organizations.

[FR] Les désignations employées et les données présentées au cours de cet événement n'impliquent de la part de l'UNESCO et de la Commission européenne aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées sont celles des intervenants ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et de la Commission européenne et n'engagent en aucune façon ces deux organisations.

[ES] Los términos empleados y los materiales presentados durante este evento no implican toma alguna de posición de parte de la UNESCO y de la Comisión Europea en cuanto al estatuto jurídico de los países, territorios, ciudades o regiones ni respecto de sus autoridades, fronteras o límites.

Las ideas y opiniones expresadas son las de los conferenciantes y no reflejan necesariamente el punto de vista de la UNESCO y de la Comisión Europea ni comprometen a las organizaciones.

planification de l'espace marin global

MSPglobal 2.0
Formation nationale au Bénin

Cotonou, 26 et 27 février 2024



©Bertrand Godfroy-Genin/shutterstock.com

Organisé: par:

unesco
Commission océanographique intergouvernementale

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avec le soutien de:

Cofinancé par l'Union européenne

3. Une approche inclusive et participative pour la PEM

Joel Kamdoum Ngueuko, COI-UNESCO

unesco
Commission océanographique intergouvernementale

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Cofinancé par l'Union européenne



Stratégie pour un processus inclusif et participatif



Et si nous travaillions tous ensemble ?

Nous cherchons à atteindre des objectifs multiples :

- Sociaux
- Économiques
- Écologiques

Explorer un large éventail de :

- Espoir
- Opportunités
- Conflits

Les **besoins et les préoccupations** des utilisateurs doivent être analysés et **intégrés au** processus.

Cela facilite la **transparence** et améliore l'**excellence de la Gouvernance**







Élaborer une stratégie - un processus participatif



L'élaboration d'une stratégie de participation au PEM commence par les questions suivantes :

- ✓ Quels sont les **objectifs, les visions et les résultats** ?
- ✓ Quelles sont les **obligations légales en** matière d'engagement avec les Parties prenantes ?
- ✓ Qui **devrait être impliqué et/ou souhaite être impliqué** ? Comment les Parties prenantes seront-elles impliquées dans une **tâche ou une étape du processus de Planification** ?
- ✓ Qui sera chargé de **diriger l'**activité d'**engagement** ?
- ✓ Quand est-ce que les Parties prenantes seront-elles impliquées ?
- ✓ Quelles sont les **méthodes** qui permettront le mieux d'impliquer les Parties prenantes ?
- ✓ Pour combien **de temps les Parties prenantes seront-elles impliquées** ?
- ✓ Combien **cela coûtera-t-il ?** Quel est le montant des **fonds disponibles pour soutenir les Parties prenantes** ?
- ✓ Comment maintenir une **base de données des parties prenantes** ?

Liste de contrôle pour l'engagement des Parties prenantes

planification de l'espace marin global

QUI

- Est/sera affecté par les décisions de la PEM
- Dépend des ressources de la zone de planification
- A procédé à des réclamations ou des obligations légales sur des zones ou ressources dans la zone de planification
- Mène des activités ayant un impact sur les zones ou ressources de la zone de planification
- A des intérêts saisonniers ou géographiques particuliers dans la zone de planification
- A un intérêt particulier ou un lien avec la zone de planification

QUAND

- À la conception du processus de planification
- À la réalisation des évaluations pour la planification (y compris la collecte de données, qui peuvent provenir des parties prenantes)
- À l'élaboration du plan de l'espace marin
- À la mise en œuvre de la PEM
- Au suivi et à l'évaluation du plan et de son processus

COMMENT

- Consultations (audition publique et/ou commentaires écrits du public)
- Questionnaires/entretiens
- Séminaires
- Réunions
- Ateliers pratiques (p. ex. : cartographie participative)
- Forums
- Groupes de travail/de conseil
- Comités de délibération
- Courriers électroniques (réguliers) fournissant un retour d'information sur les progrès de la PEM

Sources : Bouamrame, 2006 ; COI-UNESCO, 2009 ; Quesada-Silva et coll., 2019.

Exemple : Écosse

L'obligation d'établir une **déclaration de participation du public (SPP)** pour la PEM est prévue par la loi Marine (Scotland) Act qui a reçu la sanction royale le 10 mars 2010. La loi fournit un cadre qui aidera à équilibrer les demandes concurrentes sur les mers d'Écosse et introduit un devoir de protection et d'amélioration de l'environnement marin et comprend des mesures pour aider à stimuler l'investissement économique et la croissance dans des domaines tels que les énergies marines renouvelables.

La “Marine Scotland”, et la Gouvernance écossaise dans son ensemble, s'engagent à veiller à ce que :

- toutes les Parties prenantes et tous les membres du public concernés sont impliqués dans l'élaboration des politiques qui auront un impact sur eux
- les modalités de participation sont inclusives, claires et transparentes
- la communication est assurée par le biais d'une série de formats et sans jargon
- toutes les représentations sont pleinement prises en compte

Exemple : Canada

- L'initiative MaPP est un partenariat entre la **province de la Colombie-Britannique** et **17 membres des Premières nations** qui ont élaboré des plans d'usage du milieu marin pour la côte nord du Pacifique de la Colombie-Britannique

- L'initiative MaPP a été formalisée en novembre 2011 par une **lettre d'intention** entre le gouvernement provincial et les organisations des Premières Nations

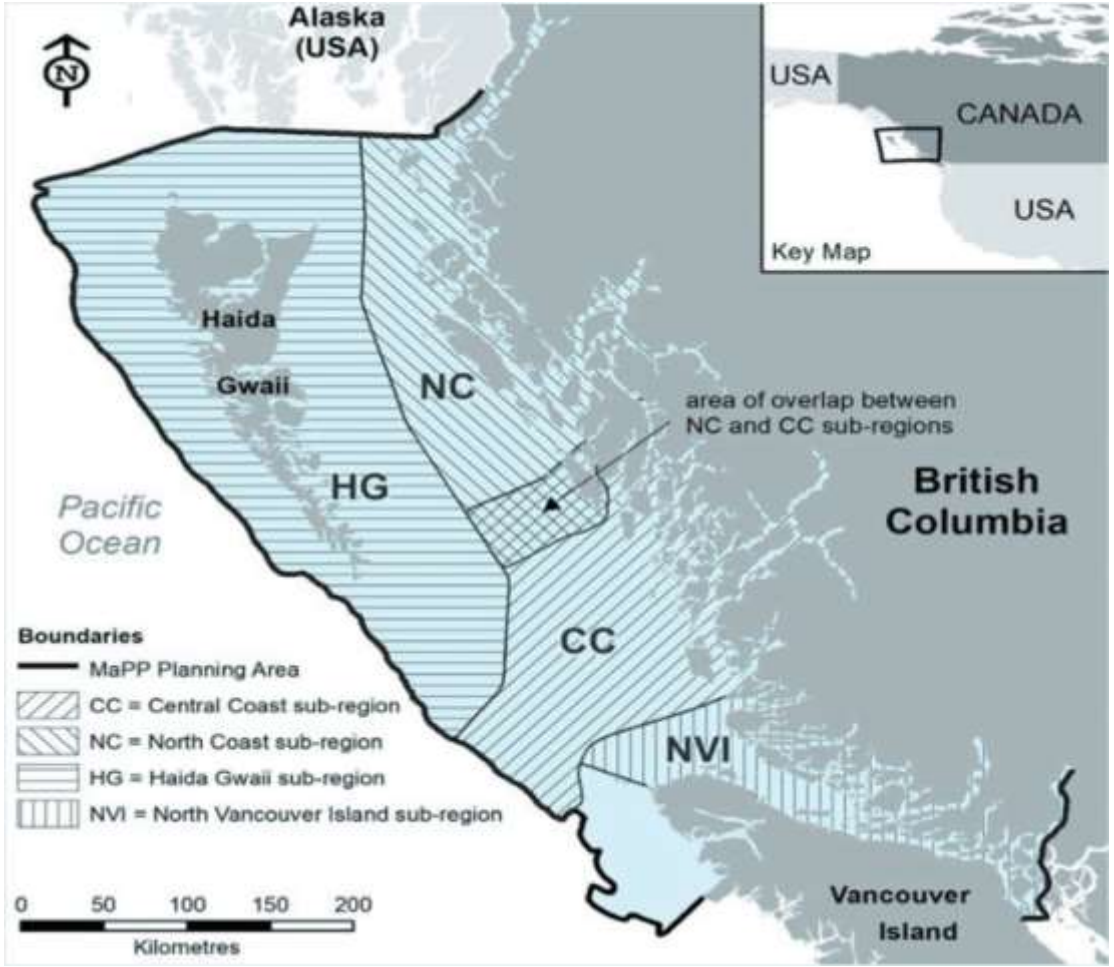

Source : http://mappocean.org/



Pourquoi ?

Pourquoi ?

- Exigence **légale**
- Identifier les **intérêts** et les préférences **des Parties prenantes**
- Intégrer les **connaissances des Parties prenantes**
- Identifier les **relations entre les Parties prenantes** pour résoudre les conflits
- Incorporer un sentiment d'**appartenance**
- Pour renforcer l'**adhésion**
- Augmenter le **réseau**
- Accroître la **transparence et la confiance**



Pourquoi ?

Nous aurons...

- **Plus d'idées sur la** table
- **Des perspectives variées** de tous les secteurs impliqués dans la région
- **Plus d'informations** sur les problèmes dont nous n'avions pas connaissance

Et nous allons...

Accroître la crédibilité, les chances de succès et la durabilité de la PEM



Qui ?

Qui sont les Parties prenantes ?

planification de l'espace marin global

Les Parties prenantes sont des personnes ou des groupes qui sont...

- Directement ou indirectement impliqué dans la gestion et la planification des zones côtières et marines (**Autorités**)
- Susceptibles d'avoir un **intérêt dans la zone**, ou les **bénéficiaires** des actions de gestion/politique
- En même, et/ou ont la capacité d'**influencer ses Résultats** (positivement/négativement)



Identification des Parties prenantes

- **Créer** une **"liste maîtresse"** à l'aide d'un tableur ou d'une base de données.
- La liste principale pourrait **classer les Parties prenantes par secteur, par affiliation** (gouvernement, secteur privé, université, ONG, etc.), par fonction et par d'autres variables telles que le sexe et la démographie.
- **Mettre à jour** cette liste régulièrement en **communiquant** avec les Parties prenantes sur les changements de membres des comités et du personnel.
- identifier les **intérêts** et les valeurs **des Parties prenantes**
- et/ou identifier la manière dont ils sont liés les uns aux autres, reflétant à la fois les **synergies et les conflits** entre eux



Source : UNESCO-COI/Commission européenne, 2021

Secteurs du milieu marin et Parties prenantes

planification de l'espace marin global

SECTEURS

- Aquaculture
- Défense
- Développement économique
- Éducation et connaissance des océans
- Environnement
- Pêche
- Médias
- Exploitation minière et dragage
- Santé
- Pétrole et gaz
- Planification et gestion
- Énergies renouvelables
- Science et technologie
- Transport et port
- Câbles de télécommunication
- Tourisme et loisirs
- Patrimoine culturel subaquatique

CATEGORIES

- Académie
- Pêche
- Organisme de financement
- Organisation intergouvernementale/internationale
- Gouvernance
- Secteur privé
- Société civile organisée
- Société civile non organisée





Quand ?



Phases de la PEM et Parties prenantes

planification de l'espace marin global

Mêmes phases du PEM de la COI et de l'UNESCO



LA MISE EN SCÈNE



CONCEPTION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION



ÉVALUATION POUR LA PLANIFICATION



ÉLABORATION DU PLAN



PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN



SUIVI, ÉVALUATION ET ADAPTATION

➢ Participation des Parties prenantes

1. MISE EN SCÈNE

Les Parties prenantes connaissent les besoins de la région

Les questions clés qui ont émergé, notamment **à la suite de l'engagement des parties prenantes**, étaient davantage axées sur les **questions de Gouvernance** :

- la gestion et l'harmonisation des données entre les juridictions ;
- l'importance de canaux de communication transfrontaliers clairement identifiés ;
- une politique cohérente et des dispositions en matière d'autorisation pour les développements marins ayant un aspect transfrontalier ;
- et la nécessité d'évaluer conjointement les pressions et les impacts transfrontaliers liés à la planification et au développement du milieu marin."

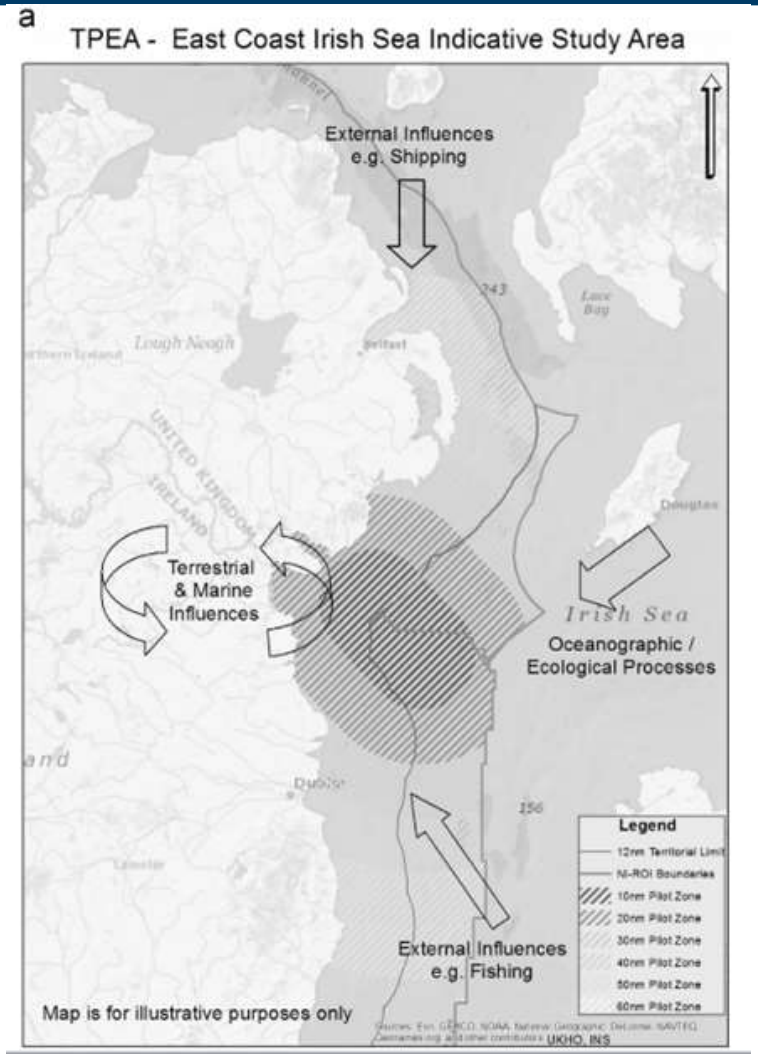

(Jay et al., 2016)

1. MISE EN SCÈNE

Les Parties prenantes peuvent contribuer au plan financier (par exemple, financer la collecte de données).

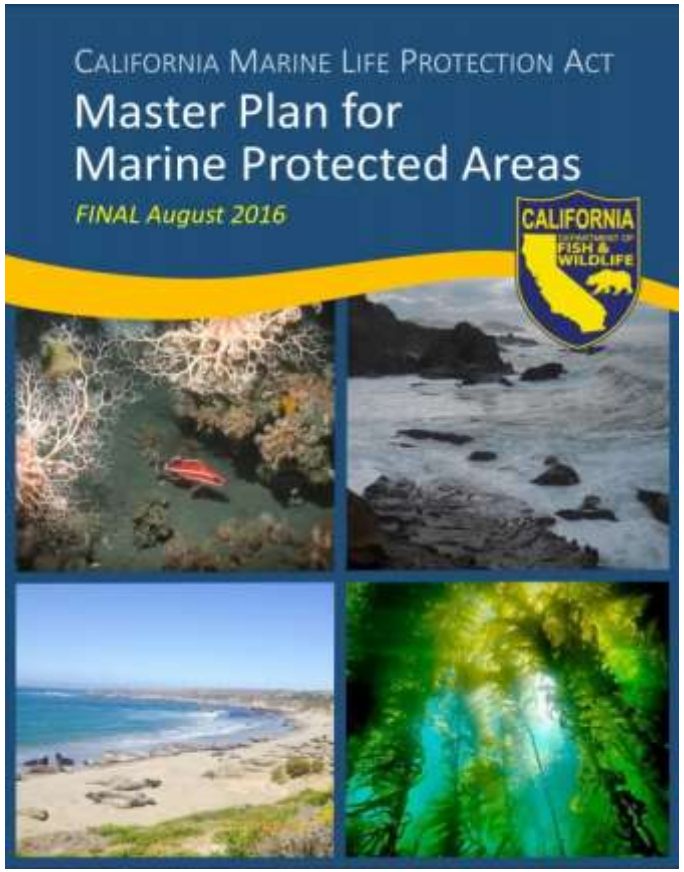



Source : Fox et al, 2013

2. CONCEVOIR LE PROCESSUS DE PLANIFICATION

Ils connaissent les défis de la région et peuvent donc contribuer à l'élaboration des objectifs du plan.

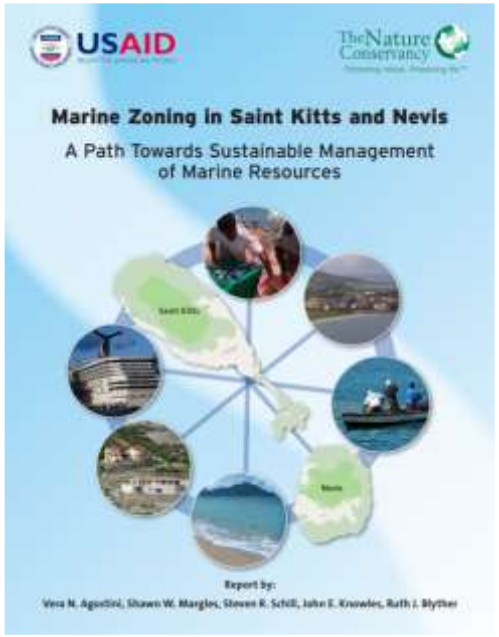



Figure 1 Photo of St. Kitts-Nevis Vision Map (photo credit: S. Margles)



Participants in the project kickoff meeting work on the St. Kitts-Nevis Vision Map.

"**Une vision** stratégique et des **objectifs** pour le plan de zonage marin de **St. Kitts et Nevis** ont été définis par le biais d'un **atelier des parties prenantes au** début du processus. Les participants allaient de fonctionnaires de haut niveau à des représentants de groupes communautaires et d'associations de pêcheurs."

Source : Agostini et al : Agostini et al, 2010 ; 2015

2. CONCEVOIR LE PROCESSUS DE PLANIFICATION

Les Parties prenantes engagées peuvent aider à identifier les parties manquantes.



L'échantillonnage en boule de neige



3. L'ÉVALUATION POUR LA PLANIFICATION

Les Parties prenantes connaissent bien la région et peuvent fournir des données et des informations qui ne sont pas disponibles auprès d'autres sources.



Meeting with members of the Southern Region CAC **(CZMAI)**

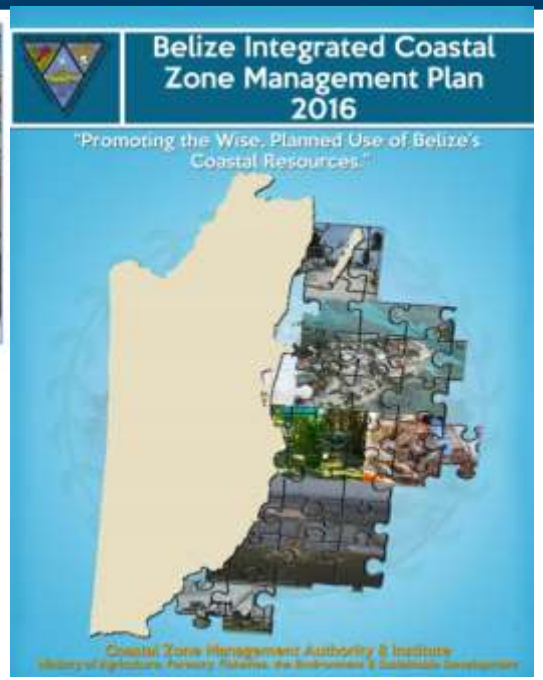

"À chaque étape du processus, la participation **des parties prenantes a été essentielle, en particulier pour l'acquisition des données** (...) Le processus d'engagement des parties prenantes a été principalement coordonné avec les comités consultatifs côtiers (CCC)"

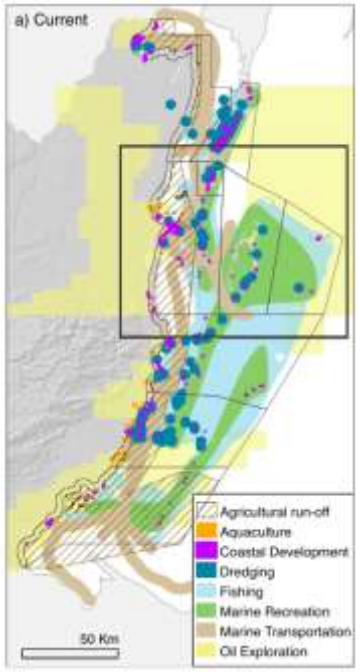

"Sur la base d'un **engagement étendu des parties prenantes** et d'une communication avec les agences gouvernementales concernées (...), la CZMAI [Coastal Zone Management Authority and Institute] **a identifié 11 catégories d'activités humaines** à inclure dans le schéma de zonage spatial. Parmi celles-ci, huit activités (...) représentent un stress potentiel pour les habitats concernés".

La cartographie participative comme source de données et d'informations

La cartographie participative est un processus de création de cartes qui œuvre à rendre visible l'association entre la terre/l'océan et les communautés locales à l'aide d'un langage communément compris et reconnu de la cartographie (FIDA, 2009). Les cartes (versions papier ou numérique) présentent des informations spatiales à différentes échelles. Elles sont un outil d'autonomisation car elles permettent aux communautés locales de se représenter dans l'espace.



© UNESCO-COI/MSPglobal, 2020.

Les parties prenantes d'un exercice de cartographie peuvent partager des détails précieux souvent absents des bases de données spatiales, tels que les conflits et les synergies avec d'autres utilisateurs, le point de vue personnel sur l'importance de zones spécifiques pour le secteur, ainsi que les impacts de la perte potentielle d'accessibilité.

L'instauration de la confiance est une étape essentielle pour garantir la réussite de la cartographie participative. Dans le cas des connaissances traditionnelles, il convient également de demander le consentement préalable des peuples autochtones et des communautés locales avant d'utiliser les données (Ntona et Morgera, 2018).

(Arkema et al., 2014 ; CZMAI, 2016)

3. L'ÉVALUATION POUR LA PLANIFICATION

Les Parties prenantes peuvent aider à préparer le zonage en tenant compte de leurs propres besoins et intérêts en matière d'espace.



"les **parties prenantes** ont été invitées à identifier la **future répartition spatiale potentielle des activités de** leur secteur, à moyen et à long terme".

Source : Calado et Bentz, 2013

4. L'ÉLABORATION DU PLAN

Les Parties prenantes doivent participer au processus de consultation en vue de l'adoption du Plan spatial

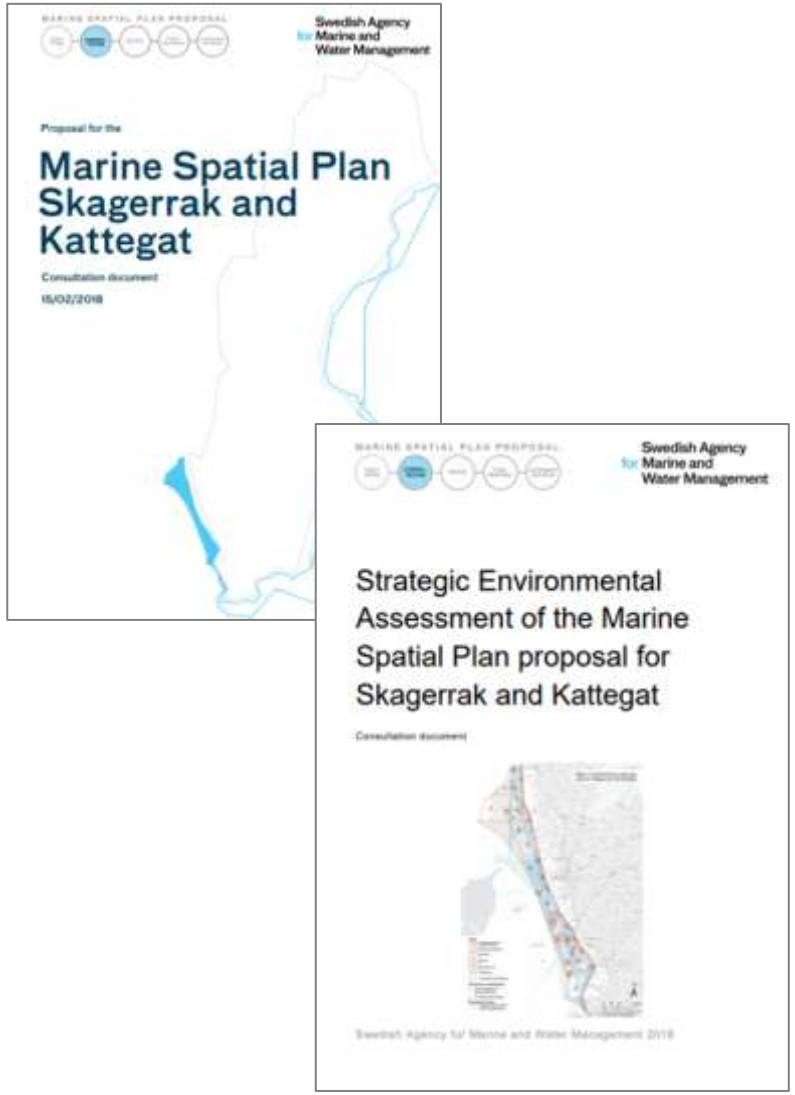

"La consultation signifie que d'**autres personnes ont la possibilité d'apporter leur contribution à** cette proposition de plan de l'espace marin".

" La proposition sur la PEM (...) sera soumise à consultation (...). L'**EES et l'évaluation de la durabilité ont été ajoutées à la consultation** (...). La consultation aura lieu avec les **autorités, organisations, etc. concernées aux niveaux national, régional et municipal**. Au cours de cette période, une consultation sera également menée avec les **pays voisins de la Suède** pour l'EES, qui est requise dans un contexte transfrontalier dans le cadre de la Convention d'Espoo".

Source : SwAM, 2018

5. PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Les Parties prenantes doivent assurer le suivi de la mise en œuvre du plan.

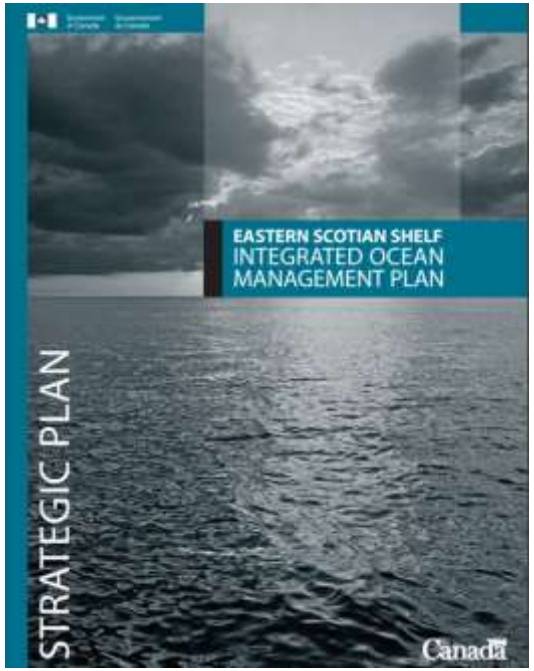

Le modèle de planification collaborative comprend les éléments suivants :
- Le Forum ESSIM (Eastern Scotian Shelf Integrated Management)
- Le Conseil Consultatif des Parties Prenantes (CAS)
-La Structure du Secteur Gouvernemental (Comité Régional sur la Gestion des Océans et Groupe de Travail Fédéral-Provincial ESSIM)
-Le Bureau de planification ESSIM (DFO)

Parmi les fonctions et les responsabilités du CAS :

"Effectuer un suivi et une évaluation continus de la Planification et de **sa mise en œuvre, ainsi que** collaborer aux révisions futures si nécessaire".

ESSIM Stakeholder Advisory Council: current membership breakdown			
Government of Canada	4 members	Conservation Groups	3 members
Government of Nova Scotia	3 members	Community Groups	2 members
Government of Newfoundland & Labrador	1 member	Academic & Private Sector Research	2 members
Offshore Petroleum Board	1 member	Transportation	1 member
Municipal Government	2 members	Telecommunications	1 member
Aboriginal Peoples	2 members	Tourism	1 member
Fisheries	5 members	Citizens at Large (proposed, optional)	1-2 members
Oil and Gas	2 members		
			Total: 32 members

Source : MPO, 2007

6. SUIVI, ÉVALUATION ET ADAPTATION

Les Parties prenantes peuvent apporter des contributions sur les aspects qui ont fonctionné ou non afin d'améliorer le cycle de planification.

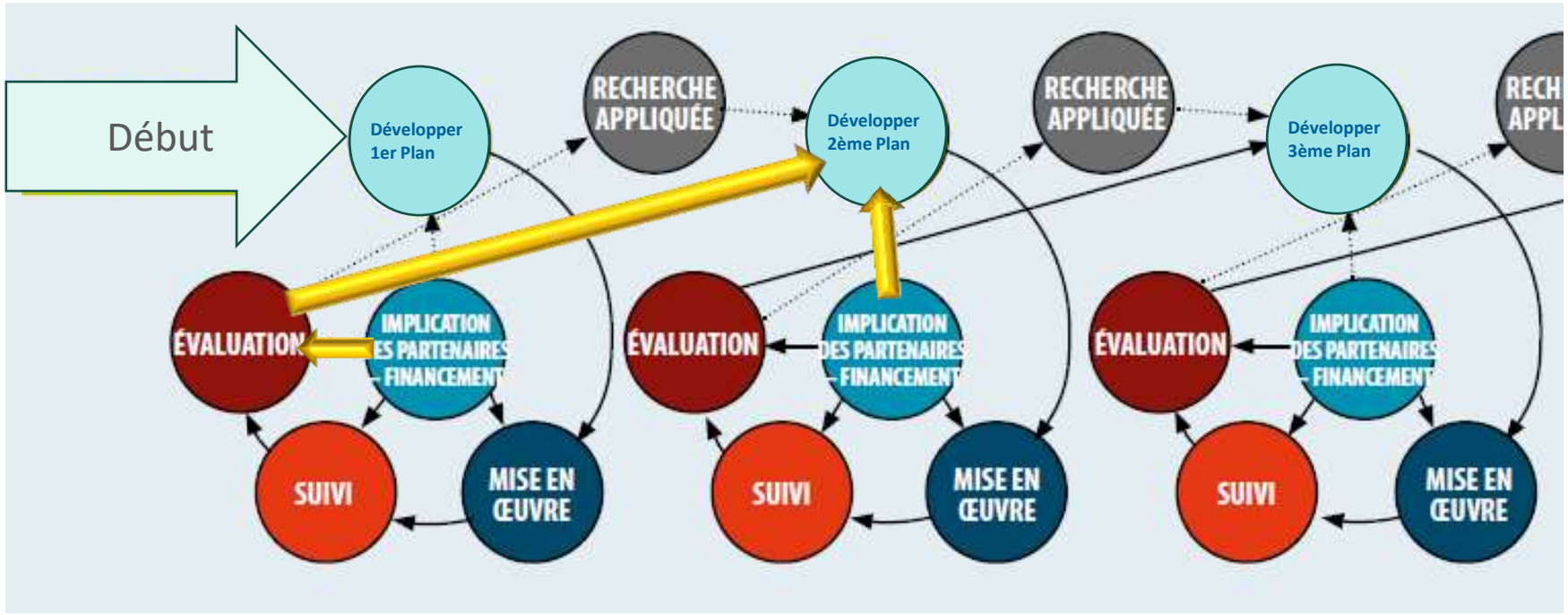

(http://msp.ioc-unesco.org)

Quand est-ce que les Parties prenantes doivent-elles être impliquées ?

- Idéalement, **dès le début** et tout au long du processus

- **Il n'est pas nécessaire qu'elles soient toutes engagées en même temps, mais certaines suggestions sont :**

    - Représentants de tous les secteurs et de toutes les catégories pendant la phase de pré-planification
    - Groupes clés lors de l'analyse des alternatives et conséquences des différentes alternatives
    - Le projet de Planification doit être soumis à une large consultation







Comment ?

Stratégies d'engagement

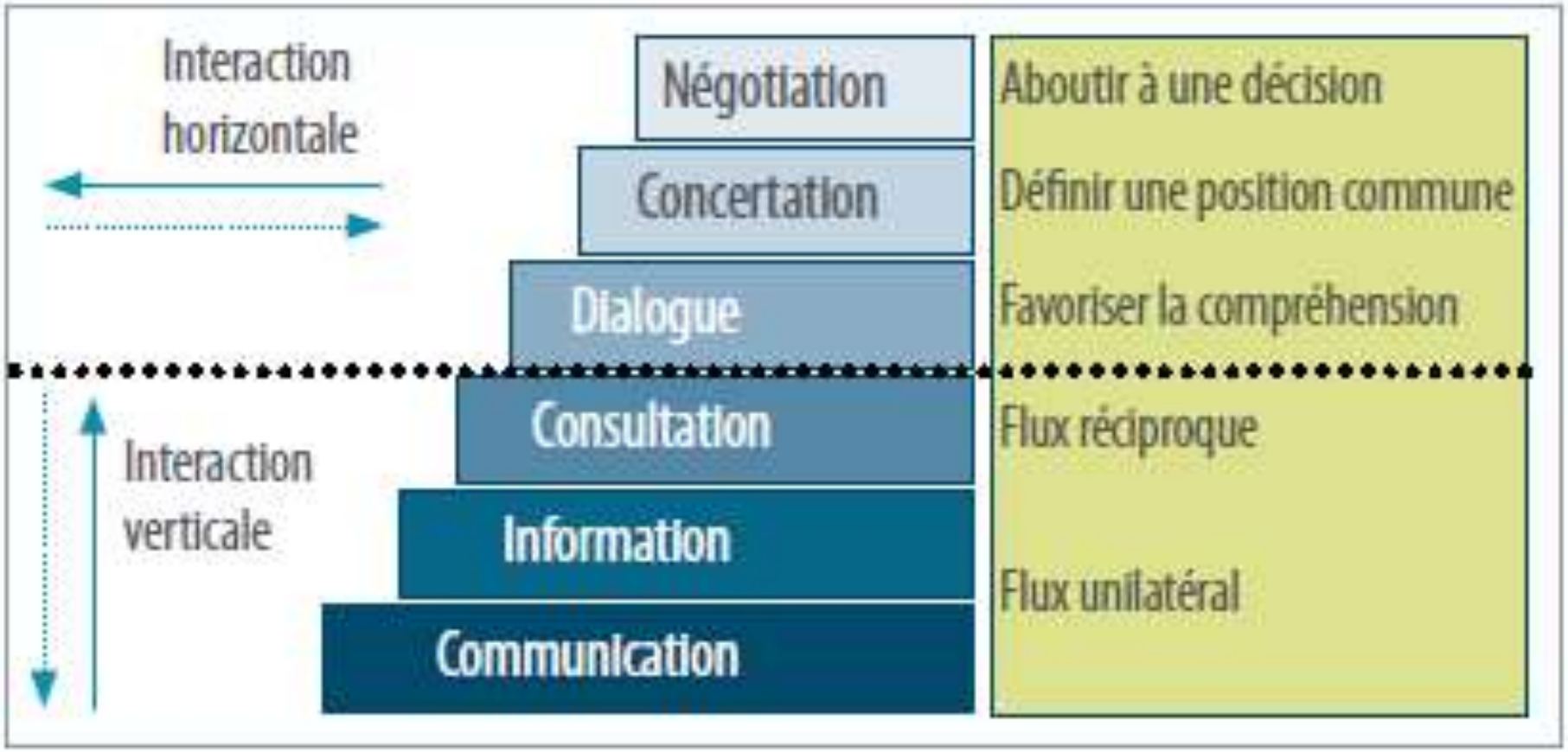

Les différents types de participation des parties prenantes

Adapté de: Bouamrame, M. (2006)

Source : IOC-UNESCO, 2009

Intégrer les Parties prenantes dans les processus de PEM

planification de l'espace marin global

Degré croissant de partage du pouvoir
Délégation croissante des fonctions
Communication et apprentissage accrus

Influence (caractéristiques)	Autorités	Participants/interaction entre parties prenantes
Responsabilité du processus (formelle et informelle, légale ou en tant que complément, récurrente).	La direction du processus est partiellement ou entièrement déléguée aux participants mais la responsabilité globale est conservée.	La direction du processus est dans une certaine mesure déléguée aux parties prenantes (clés), dans le cadre d'un certain type de mandat/législation globale (p. ex. : la direction d'un processus local, la responsabilité au sein de son propre secteur).
Prise de décision (formelle, fondée sur la loi ou en complément, récurrente ou à des étapes prédéfinies).	Processus aux mains de l'autorité/politique ou pouvoir décisionnel/droit de rupture. Les décisions doivent être suivies.	Droit de veto/droit de vote/point de rupture par rapport à des éléments spécifiques définis par l'autorité/la législation.
Collaboration (sur le processus de planification, tâches concrètes, partiellement informelle, récurrente, en fonction des activités).	Le processus et la prise de décision sont en principe entre les mains de l'autorité. Collaboration fondée sur le consensus et les besoins.	Collaboration à des tâches définies ensemble, sur la base d'un consensus et des ressources disponibles ou contributions volontaires sur invitation de l'autorité responsable. Droit de contribuer à la définition des activités.
Délibération : dialogue et apprentissage (partiellement informel, exigeant une ouverture d'esprit, une interaction récurrente et un compromis mutuel).	Échange et apprentissage mutuels, récurrents. L'autorité conserve le pouvoir d'adapter le processus et le contenu, sans obligation formelle de tenir compte des retours.	Échange et apprentissage mutuels, sans obligation formelle pour aucune des parties de prendre en compte les enseignements. Droit de s'exprimer et d'être écouté.
Consultation (fondée sur le droit, à double sens).	Obligation d'écouter. Conserve tous les autres droits liés à la structure et au contenu du processus de planification.	Participation active. Droit de donner son avis et d'être écouté.
Information (fondée sur la loi, à sens unique)	Obligation d'informer. Conserve tous les droits liés au processus et au contenu de la planification.	Participation passive. Droit d'être informé sur les questions, les processus et les décisions.

Comment faire ?

Méthodes d'engagement :

- Lettre d'information/feuillets
- Plate-forme web
- Audition publique
- Commentaires écrits du public
- Réunion
- Atelier (pratique)
- Cartographie et modélisation participatives
- Entretien/Questionnaire
- Forum
- Groupe de travail/conseil
- Comité délibératif







Il n'est pas nécessaire d'impliquer tous les acteurs de la même manière

Faire participer les peuples autochtones et communautés locales (PACL) à la PEM

Les points clés à prendre en compte sont les suivants :

- Promouvoir l'engagement des PACL dès le **début** du processus de PEM et **faire participer ces communautés à toutes les étapes de la PEM** ;
- Approcher de manière éthique les **savoirs autochtones et locaux pour combler les lacunes en matière de connaissances**, par exemple en ce qui concerne les données scientifiques historiques ;
- Adopter les principes FAIR **(Trouvable, accessible, interopérable, reutilisable)** et CARE **(benefice collectif ; autorité pour control ; responsibilité ; and éthique)** dans la gestion des données ;
- Adopter une **approche fondée sur les droits**, en tenant compte des cadres internationaux existants tels que le consentement préalable, libre et éclairé, la parité hommes-femmes, l'inclusion intergénérationnelle et l'accessibilité.
- Développer la PEM en accord avec les **principes d'Équité et de justice bleue**

Exemple : Lettonie

Lettonie La stratégie de participation du public du PEM a été élaborée dès **les premières étapes** afin de définir les activités d'information, de consultation et de participation, ce qui permet de mieux **répondre aux besoins et aux intérêts** des parties prenantes.

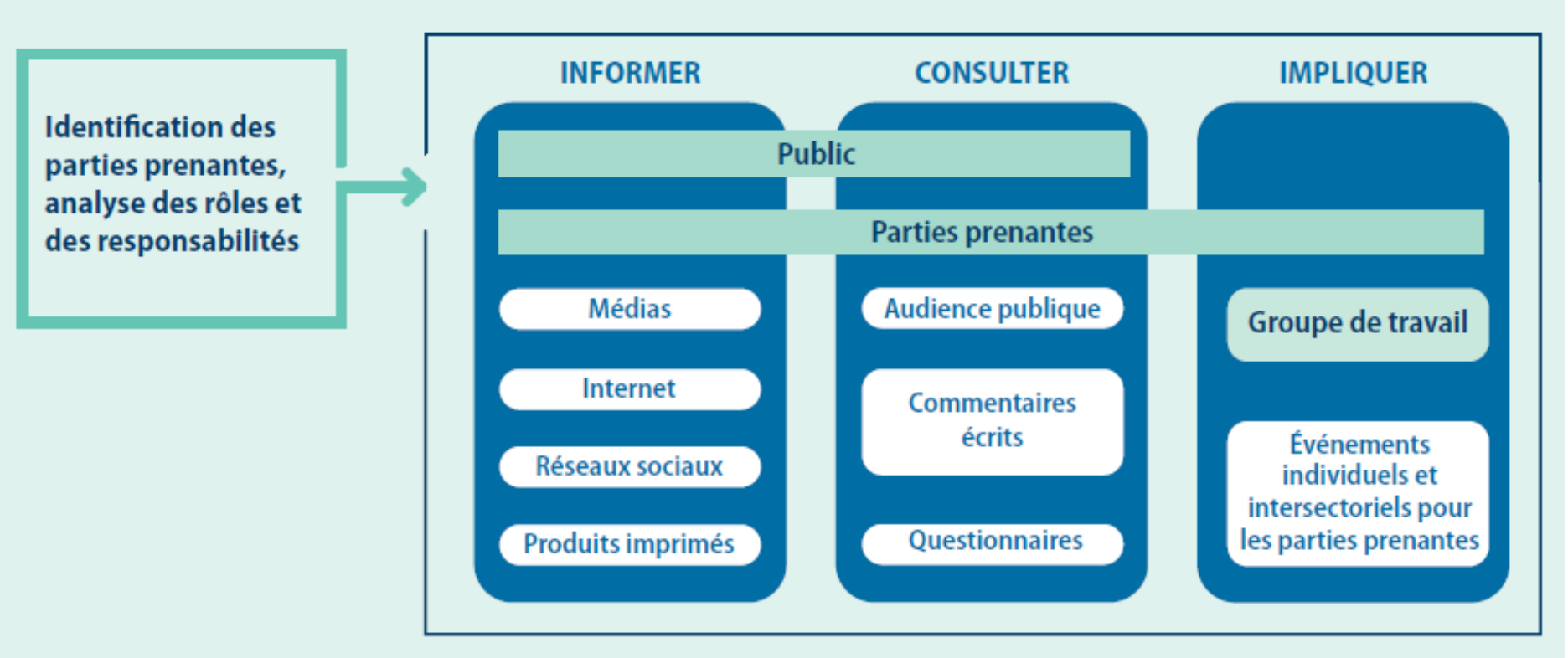

Source : Veidemane et al., 2017 ; AC Konsultācijas Ltd, 2017

Exemple : Saint-Kitts-et-Nevis

Le processus de planification de Saint-Kitts-et-Nevis comprenait :

- ✓ **Identification des** principales Parties prenantes dans le cadre du processus de planification
- ✓ **Gouvernance des activités** visant à garantir un engagement efficace des principaux services gouvernementaux, des organisations locales à but non lucratif, des partenaires locaux et du secteur des entreprises.
- ✓ Consultations approfondies avec les Parties prenantes afin d'**élaborer des propositions** et de produire un projet de zonage
- ✓ L'**objectif de l'engagement des Parties prenantes** et les **avantages de la PEM** ont été clairement définis.

Source : Agostini et al, 2014

Comment **communiquons-nous** ?

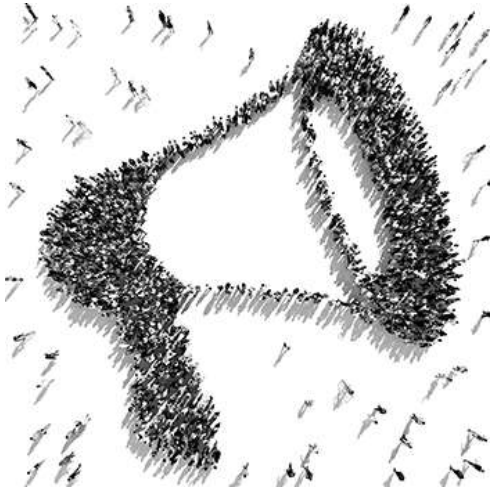

Les sessions d'information permettent aux Parties prenantes de fonder leurs opinions et leurs visions sur un **point de départ commun** et de **suivre les progrès réalisés**.

- **Quelles informations doivent être** communiquées à quelles Parties prenantes ?
- Par quelle **méthode** ?
- À quelle **fréquence** ?
- Devrions-nous rendre les résultats du Suivi **accessibles au public** ?
- **Traduire les** informations à rapporter dans les langues locales

Messages clés

- **Principes** de bonnes pratiques
- **Délai** de prise de décision **suffisant**
- Intégrer les **contributions**
- **Documenter** le processus
- **Rapport de retour**
- Permettre aux acteurs d'examiner et de vérifier les résultats de leur participation (**retour d'information**)





Suivi et évaluation



Évaluation de la participation

planification de l'espace marin global

Phase I : pourquoi, qui, quand et comment ; coûts de participation	
Pourquoi ?	Raisons d'impliquer les parties prenantes
Qui ?	Analyses des parties prenantes
	Secteurs et catégories concernés
	Stratégie d'échantillonnage adoptée
	Classement des parties prenantes/représentants par ordre de priorité
Quand ?	Engagement des parties prenantes pendant la phase de planification normative
	Engagement des parties prenantes pendant la phase de planification stratégique
	Engagement des parties prenantes pendant la phase de planification opérationnelle
Comment ?	Responsabilité de l'engagement des parties prenantes
	Stratégies de participation
	Méthodes d'engagement
Coût	Quelle a été la durée du processus de participation des parties prenantes ?
	Quelles ont été les dépenses liées au processus participatif ?
	Combien a coûté le processus participatif ?
	Qui a payé pour le processus participatif ?

Évaluation du processus participatif Phase II : conséquences et acceptation sociale
Le processus participatif a-t-il permis d'accroître le capital social entre les parties prenantes ?
Le processus participatif a-t-il permis d'accroître la compréhension de et le soutien à la PEM ? La PEM a-t-elle été considérée comme un bon processus de gouvernance de l'océan ?
L'ensemble des parties prenantes/représentants engagés reflétait-il fidèlement la diversité des acteurs de la région ?
Le processus participatif a-t-il assuré un équilibre des pouvoirs entre les parties prenantes ?
Les parties prenantes pensent-elles avoir été en mesure d'influencer le processus, soutenant ainsi le plan final et restant disposées à s'engager ?
Les parties prenantes ont-elles défini et façonné les moteurs du processus de PEM ?
Le processus participatif a-t-il permis d'équilibrer les approches descendantes et ascendantes, aboutissant à une prise de décision partagée ?
Les informations sur le processus PEM étaient-elles accessibles aux parties prenantes ?
Quels étaient les obstacles à la collaboration entre les différents secteurs et catégories de parties prenantes ?
Les parties prenantes ont-elles pu faire valoir leurs intérêts et s'assurer qu'au moins une partie des retombées du plan les concernait ?
Des parties prenantes influentes ont-elles financé et orienté le processus participatif ?
Le temps et les coûts consacrés à la participation des parties prenantes se sont-ils traduits par un soutien plus large au plan final ?

Source : Quesada-Silva et al, 2019

Exemple : Les considérations du SwAM Ocean en matière de pauvreté et de genre

planification de l'espace marin global

Critères d'évaluation des impacts sur les groupes potentiellement marginalisés

Critères	Questions d'orientation pour la notation	Paramètres requis pour évaluer le bien-être des communautés	Paramètres requis pour évaluer le bien-être des femmes	Paramètres connexes nécessaires à la modélisation des impacts de la PEM
Pouvoir et voix	Dans quelle mesure les individus peuvent-ils exprimer sans discrimination leurs préoccupations, leurs besoins et leurs droits en connaissance de cause et influencer le processus décisionnel concernant ces préoccupations ?	% de représentation dans les organisations communautaires et le gouvernement local au niveau décisionnel ; % de représentation dans les organisations nationales et le gouvernement au niveau décisionnel	% de représentation des femmes dans les organisations communautaires et les administrations locales au niveau décisionnel ; % de représentation dans les organisations nationales et le gouvernement au niveau décisionnel	S/O — cette mesure est utilisée pour confirmer le statut potentiellement marginalisé des groupes de parties prenantes (plutôt que l'augmentation de la voix suite à l'inclusion au processus de PEM)
Ressources	Dans quelle mesure le revenu et/ou les autres avantages sont-ils suffisants pour maintenir un niveau de vie décent ? À cet égard, comment définir le niveau de vie décent/seuil de pauvreté en dollars US/par habitant/par an ?	Revenu annuel moyen, y compris la valeur marchande de la production de subsistance, les prestations sociales, les envois de fonds et les avantages non monétaires	Revenu annuel moyen, y compris la valeur marchande de la production de subsistance, les prestations sociales, les envois de fonds et les avantages non monétaires	La contribution des ressources ou activités marines et côtières à ce revenu, par ressource/activité
Opportunités et choix	Dans quelle mesure l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux infrastructures, à l'énergie, aux marchés et à l'information est-il suffisant pour permettre aux ménages de sortir de la pauvreté ?	Dépenses municipales par habitant pour les services x qualité de l'audit financier	Dépenses municipales par habitant pour les services x qualité de l'audit financier	La contribution des activités de la PEM aux recettes fiscales, et la mesure dans laquelle les recettes fiscales profitent à cette communauté
Sécurité	Dans quelle mesure les droits des personnes et leur potentiel de subsistance sont-ils limités par les tensions dans la communauté ? Dans quelle mesure les ménages sont-ils capables de remplir leurs rôles familiaux et d'assurer des relations saines entre les genres ?	Notation qualitative basée sur des données ou des avis d'experts Score de 1 = « les tensions perturbent gravement les moyens de subsistance » — à 5 = « la communauté est paisible »	Notation qualitative basée sur des données ou des avis d'experts Score de 1 = « les membres du ménage ont souvent du mal à atteindre cet objectif » — à 5 = « sécurité à cet égard »	La sensibilité des scores des communautés à un changement d'accès/de revenus liés à la mer La sensibilité des scores de sécurité intérieure à un changement d'accès/de revenus liés à la mer

Source : Agence suédoise pour la gestion de la mer et de l'eau, 2021*a*.



Une réflexion...



Qui sont les Parties prenantes ?





Exemple : Hareng



planification de l'espace marin global













Merci !

planification de l'espace marin global

COI-UNESCO
7, Place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
MSPglobal@unesco.org
mspglobal2030.org
@MSPglobal2030

unesco
Commission océanographique intergouvernementale

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Cofinancé par l'Union européenne